

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 1065-2017, 1<sup>er</sup> novembre 2017

CONCERNANT la nomination de madame Mylène Martel comme sous-ministre associée par intérim au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Mylène Martel, directrice générale des ressources humaines et des ressources informationnelles et dirigeante sectorielle de l'information au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, cadre classe 1, soit nommée sous-ministre associée par intérim au ministère de la Justice à compter du 6 novembre 2017;

QU'à ce titre, madame Mylène Martel reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10% de son traitement;

QUE durant cet intérim, madame Mylène Martel soit remboursée, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 200\$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes;

QUE durant cet intérim, madame Mylène Martel soit remboursée des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67454

Gouvernement du Québec

### Décret 1066-2017, 1<sup>er</sup> novembre 2017

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la réunion du Conseil canadien des ministres de l'environnement qui se tiendra le 3 novembre 2017

ATTENDU QUE la réunion du Conseil canadien des ministres de l'environnement se tiendra à Vancouver (Colombie-Britannique), le 3 novembre 2017;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Isabelle Melançon, dirige la délégation officielle du Québec à la réunion du Conseil canadien des ministres de l'environnement qui se tiendra le 3 novembre 2017;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, soit composée de :

— Monsieur Maxime Sauvageau, directeur de cabinet, cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

— Monsieur Patrick Beauchesne, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

— Madame Julie Bissonnette, sous-ministre adjointe par intérim, Lutte contre les changements climatiques; ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;